



144, rue St-Joseph, Joliette (Qc), J6E 5C4

Tél. : (450) 752-0049 / Téléc. : (450) 752-4629

Courriel : tcgfl@citenet.net

**MÉMOIRE SUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA  
PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE ET SUR LE PROJET DE LOI 112  
VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

**Présenté à Madame Denise Lamontagne  
secrétaire de la Commission des affaires sociales**

**Par la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière  
Septembre 2002**

## **INTRODUCTION**

---

Depuis onze ans la Table de Concertation des Groupes de Femmes de Lanaudière (TCGFL) travaille à établir une solidarité de base entre les différents groupes de femmes oeuvrant à l'amélioration de la condition féminine, et elle est devenue, au fil des ans, une instance très sollicitée étant donné la teneur des politiques de régionalisation qui les touchent particulièrement: le développement régional, la santé et les services sociaux. Les membres de la Table accueillent favorablement l'action du gouvernement. Il s'agit d'une réponse positive à l'une des revendications québécoises du mouvement national des femmes, qui depuis la Marche du pain et des roses, en 1995, réclame l'établissement d'une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Les collectivités régionales et locales sont, comme nous, au cœur des préoccupations des personnes et des groupes aux prises avec des problèmes de pauvreté de façon quotidienne et constante. Pourtant, dans le projet de loi 112, on ne reconnaît pas la contribution et l'expertise des personnes en situation de pauvreté, et la nécessité de les inclure, ainsi que leurs associations, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures qui les concernent.

La TCGFL s'interroge quant à la stratégie accompagnant le projet de loi 112, ainsi que sur l'absence d'objectifs clairs et mesurables quant à la réduction réelle de la pauvreté. Considérant les orientations gouvernementales déjà en œuvre à l'égard des femmes: "la politique québécoise en matière de Condition féminine, *Un avenir à partager*, la cinquième orientation de cette politique visant à assurer une représentation plus importante des femmes dans les instances locales et régionales, le programme gouvernemental *À égalité pour décider*, et le programme d'action *L'égalité pour toutes les québécoises*", la TCGFL est très inquiète et surprise de constater dans le projet de loi gouvernemental, l'absence de mesures d'urgence qui pourraient améliorer les conditions de vie des personnes actuellement en situation de pauvreté, des femmes et des enfants en grande majorité.

Il nous semble important de vous rappeler les préoccupations urgentes nationales et régionales que la TCGFL appuie:

- ? Un engagement à ne pas appauvrir le cinquième le plus pauvre de la population
- ? Un amendement à la loi de l'aide sociale instaurant un barème plancher.
- ? Le retour à la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.
- ? La transformation du régime d'allocations familiales en régime universel avec une meilleure couverture pour les familles à faible revenu.
- ? La construction de 8,000 logements sociaux par année.
- ? L'instauration et l'application du droit, pour les personnes qui le demandent à des mesures d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi dans un cheminement continu et adapté à leur situation.
- ? Une meilleure protection dans les normes du travail des travailleurs et travailleuses précaires, à temps partiel, en situation de travail autonome dépendant.
- ? Une hausse du salaire minimum à un niveau de sortie de la pauvreté pour une personne seule.

## **TRAVAIL ACCOMPLI DANS LANAUDIÈRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

---

Depuis 1997, dans le but de mettre en place des mesures spécifiques visant à développer l'autonomie économique et accroître la place des femmes dans le développement de la région, des priorités ont été identifiées par le comité consultatif en condition féminine du Conseil régional de développement Lanaudière, (CRDL) pour une future entente spécifique en condition féminine dans Lanaudière. La première priorité consiste à développer l'employabilité des femmes en créant les conditions favorables à l'intégration et au maintien des femmes sur le marché du travail. La deuxième priorité est de supporter le développement de l'entrepreneuriat

féminin de la région. La troisième consiste à favoriser une représentation équitable des femmes au sein des instances décisionnelles.

Au printemps 2000, un programme gouvernemental a permis à Lanaudière d'initier un projet, *Ma place au soleil*, pour aider les jeunes cheffes de famille à solutionner leurs problèmes de transport et de garde. Ce projet est très pertinent compte tenu qu'on trouve dans Lanaudière deux fois plus de ménages pauvres à chef féminin que masculin que la moyenne du Québec (35% c. 18%), qu'on remarque une augmentation du taux de grossesse chez les moins de 18 ans qui est passé de 16,1 pour 1,000 en 1990 à 19,5 pour 1,000 en 1997, et compte tenu que Lanaudière est un grand territoire. Malheureusement, on ne trouve qu'un seul Centre Local d'Emploi (CLE), soit Terrebonne, où le projet est présentement en opération.

En juin 2001, un avis du Conseil du Statut de la femme a été présenté sur les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière. On y proposait cinq cibles d'intervention :

- ? Recueillir des données ventilées selon les sexes pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes
- ? Documenter la situation des jeunes femmes de façon à être en mesure de mettre en place les moyens pour soutenir leur intégration professionnelle et leur participation sociale.
- ? Prendre les mesures pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail.
- ? Tenir compte des caractéristiques des femmes défavorisées lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.
- ? Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent.

En octobre 2001, a eu lieu une consultation régionale de la Secrétaire d'État en condition féminine, sur les préoccupations des groupes de femmes de Lanaudière, présentées par la TCGFL. Des préoccupations touchaient les obstacles à l'employabilité et à l'accès des femmes au marché du travail. Il n'y a malheureusement pas eu de suivi sur cette préoccupation. Entre autres obstacles, on notait l'absence d'un réseau de transport en commun sur le territoire de Lanaudière, les problèmes de conciliation travail-famille et le soutien financier quasi inexistant pour les femmes désireuses de démarrer une entreprise de services, de même qu'un financement insuffisant des groupes de femmes.

En novembre 2001, une consultation régionale a été faite dans le cadre de la proposition gouvernementale *Ne laisser personne de côté*. Réalisé par le comité de travail pour une stratégie de lutte contre la pauvreté du CRDL, le document *Au-delà des mots, passons maintenant à l'action* présente les enjeux régionaux en matière de lutte contre la pauvreté. Une série d'actions à accomplir est ressortie de cette consultation, en voici quelques-unes:

- ? Favoriser la création, le maintien et l'intégration à l'emploi en tenant compte de la diversité régionale.
- ? Travailler à établir l'équité salariale des travailleuses et travailleurs de la région.
- ? Assurer à la population lanaudoise l'accès à des services de santé et à des services sociaux adéquats et de qualité et réaliser des actions concrètes en matière de prévention et de promotion de la santé.
- ? Développer un réseau de transport collectif adéquat
- ? Garantir l'accès à des logements de qualité et en nombre suffisant pour l'ensemble de la population lanaudoise.
- ? Garantir l'accessibilité à un réseau de garderies pour l'ensemble de la population.

## **REVENDEICATIONS DE LA TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LANAUDIÈRE SUR LE PROJET DE LOI 112**

---

Suite à la lecture du projet de loi 112, et considérant le travail qui reste à faire pour améliorer les conditions de vie des femmes de Lanaudière, la TCGFL présente ses principales revendications :

1. Concernant la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, **nous demandons** :

- ? Que soient reconnus le potentiel et la capacité des collectivités locale et régionale, notamment les nombreux groupes communautaires venant en aide aux femmes, d'identifier leurs forces, leurs faiblesses et les moyens à prendre pour modifier la situation.
- ? Que le gouvernement précise le financement qui sera accordé aux groupes de femmes et que ce financement soit adéquat.
- ? Que soit accordé un soutien aux familles par le retour à la gratuité scolaire pour tous, et par l'établissement d'un régime universel d'allocations familiales et une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins réels des enfants.
- ? Que l'accès aux soins de santé gratuits et universels soit rétabli.
- ? Que soit améliorée la qualité des emplois par l'augmentation du salaire minimum pour permettre à une personne travaillant 40 heures par semaine d'avoir un salaire annuel se situant au-dessus du seuil de pauvreté établi pour une personne seule.
- ? Que soient instaurées des mesures entraînant pour les employeurs l'obligation de faciliter la conciliation entre la famille et le travail.
- ? Que soit établi un barème plancher à l'aide sociale en-dessous duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite. Le montant du plancher doit être établi de façon à couvrir les besoins

essentiels (au minimum: logement, chauffage, électricité, nourriture, médicaments, habillement).

- ? Que la pension alimentaire pour enfants ne soit pas considérée comme un revenu déductible de la prestation d'assistance-emploi.
- ? Que des actions soient mises en place pour sensibiliser les jeunes à la réalité parentale et pour prévenir les grossesses précoces.
- ? Que des services d'interruption volontaire de grossesse soient disponibles sur l'ensemble du territoire.

2. Concernant le plan d'action gouvernemental, **nous demandons:**

- ? Que des données ventilées selon les sexes soient recueillies de façon à ce que des mesures appropriées pour les hommes et les femmes soient inscrites dans le plan d'action gouvernemental accompagnant le projet de loi 112.
- ? Que soient déterminés des objectifs clairs et mesurables quant à la réduction réelle de la pauvreté.

3. Concernant le fonds spécial, **nous demandons:**

- ? De préciser que ce fonds sera affecté à supporter des actions déterminées et initiées par le milieu local et régional, et géré en concertation avec les instances régionales et organismes communautaires déjà en place. Il faudrait aussi donner l'heure juste sur ce fonds "spécial"; l'argent est-il déjà consenti aux diverses mesures des ministères? Si oui, il faudrait peut-être enlever le terme "spécial".

## **CONCLUSION**

---

La création d'emplois durables et de qualité, une hausse substantielle du salaire minimum, un soutien accru aux familles de même qu'une réforme de la sécurité du revenu font partie des mesures à mettre en œuvre si l'on veut que les citoyennes et citoyens jouissent d'un revenu décent et d'une qualité de vie acceptable. Nous croyons qu'il est important de développer des ressources pour les femmes et, naturellement, de consolider celles déjà existantes car, régionalement, les besoins sont de plus en plus criants et les groupes de femmes sont aux prises avec le manque de ressources humaines, et financières. Il ne faudrait pas oublier non plus que les femmes ont encore en majorité charge de l'éducation et des soins aux enfants et s'ajoute, de plus en plus fréquemment le fardeau de parents vieillissants et malades.

## **ANNEXE I**

---

**La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL)** est née d'une volonté des groupes de femmes de la région à répondre à un besoin de liaison, de mobilisation et de solidarité entre les différents groupes intervenant sur les enjeux en condition féminine.

Fondée en 1991, la TCGFL est un regroupement de groupes de femmes qui favorise la participation active du mouvement des femmes de Lanaudière au développement socio-économique de leur région, en vue d'améliorer les conditions de vie et de santé des femmes. Dans une perspective d'égalité entre les sexes,

**Ses objectifs** sont de

- ? Favoriser la concertation régionale concernant les dossiers en condition féminine.
- ? Défendre et promouvoir les droits et les intérêts des femmes de la région de Lanaudière.
- ? Développer des projets régionaux collectifs à partir des intérêts et buts communs des membres.
- ? Favoriser la consolidation et le développement de ressources régionales améliorant les conditions de vie des femmes.

**Ses activités** découlent des besoins des membres et consistent à :

- ? La tenue des rencontres d'information, de formation et de discussion.
- ? La circulation d'information.
- ? Les activités de représentation auprès des instances communautaires et gouvernementales.
- ? La participation à des consultations publiques.
- ? La mise sur pied de projets ou services contribuant à l'avancement des conditions de vie des femmes de la région.
- ? L'organisation de luttes collectives et d'événements de promotion.

**Ses préoccupations** prioritaires touchent le développement régional et la santé et services sociaux en ce qui concerne les dossiers qui touchent les femmes.

Optant pour une approche féministe, **ses valeurs** trouvent leurs sources dans l'expression «justice sociale» qui se traduit par la démocratie, l'équité, le respect, la solidarité, la participation et la dignité.

La TCGFL travaille également avec les partenaires du milieu afin d'élaborer des actions communes pour le mieux être des lanaudoises.

Les groupes ou les comités de femmes désirant être au cœur d'initiatives afin d'améliorer et de transformer les conditions de vie des femmes de Lanaudière peuvent se joindre à la TCGFL.

**Informations supplémentaires :**

Téléphone : (450) 752-0049

**Télécopie : (450) 752-4629**

Courriel : tcgfl@citenet.net

## **ANNEXE II**

---

### **MEMBRES DE LA TCGFL 2002-2003**

#### **MEMBRES RÉGULIERS**

- ? Avec des Elles
- ? Calacs La Chrysalide
- ? Calacs Lanaudière
- ? Centre Arc-en-ci-elle
- ? Centre Au coeur des femmes
- ? Centre des femmes Montcalm
- ? Centre Lanaudière d'emploi pour femmes
- ? Centre Marie-Dupuis
- ? Cercle des fermières du Québec, féd. 17
- ? Inter-femmes
- ? Maison d'accueil La Traverse
- ? Regards en Elle
- ? Regroup'elles

#### **MEMBRES ALLIÉS**

- ? Comité condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, section Lanaudière-Laurentides
- ? Comité condition féminine du Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière
- ? Comité condition féminine du syndicat des employéEs du CHRDL
- ? Comité condition féminine du syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et à Terrebonne
- ? Comité diocésain à la condition des femmes